

Stratégie fiscale du groupe Havas au Royaume-Uni

La stratégie fiscale mondiale du Groupe présentée ci-dessous s'applique à toutes les sociétés du groupe, y compris les entités du groupe au Royaume-Uni.

Cette stratégie couvre tous les types d'impôts à chaque niveau de juridiction (local, régional et national). La références aux autorités fiscales inclut HMRC (Her Majesty's Revenue and Customs).

Cette stratégie a été préparée afin de répondre aux exigences fixées par le UK Finance Act 2016, Schedule 19, paragraphe 16(2), concernant l'obligation des filiales britanniques de Havas de publier une politique fiscale pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

De nombreuses filiales de Havas ne disposent pas d'un site internet dédié au Royaume-Uni. Ce document est donc publié de manière centralisée par Havas afin de se conformer à l'exigence légale ci-dessus.

La stratégie fiscale de Havas vise à s'assurer :

- L'attitude de Havas vis-à-vis de la fiscalité est clairement comprise à tous les niveaux ;
- Des processus appropriés sont identifiés et mis en œuvre afin que tous les impôts soient correctement calculés et payés dans les territoires concernés, conformément aux obligations légales.
- Les allègements fiscaux qui sont légitimement à la disposition de Havas sont identifiés et réclamés lorsque cela est approprié.
- Havas fait appel à des conseillers externes lorsque nécessaire, dotés des qualifications et de la réputation requises.
- Des relations ouvertes et constructives avec les autorités fiscales locales sont développées et maintenues dan la mesure du possible et lorsque la législation locale l'autorise.
- En cas de contrôle fiscal visant une société ou une partie du groupe, le personnel compétent et/ou les conseillers externes sont mobilisés afin d'assurer la bonne conduite du processus et sa conclusion rapide.

Le Groupe a une très faible tolérance au risque fiscal et notamment :

- Il ne place pas ses bénéfices dans des paradis fiscaux ou pays à faible fiscalité où il n'a pas de présence commerciale légitime.
- Il n'utilise pas des accords de licences ou autres mécanismes visant à transférer artificiellement des bénéfices vers des pays à faible fiscalité.
- Il ne souscrit ni ne participe à des régimes qui n'apportent aucun avantage commercial au Groupe, ou dont l'avantage fiscal constitue un facteur déterminant.

Gestion des risques fiscaux et gouvernance

- Le groupe réduit légitimement ses charges fiscales en utilisant de manière raisonnable et appropriée le cadre législatif et les allégements disponibles dans chaque territoire où il opère.
- Le département fiscal du Groupe emploie des spécialistes basés à Paris, aux États-Unis, en Espagne, au Mexique et au Royaume-Uni, qui rendent compte au Directeur Fiscal. Le Directeur fiscal du Groupe est subordonné au Directeur financier du Groupe.
- Dans les pays sans spécialiste fiscal local, le Groupe, en coordination avec les départements financiers et son équipe fiscale interne, s'appuie sur des conseillers externes ayant les qualifications et la réputation requises.

Relations avec les autorités fiscales

- Le Groupe s'engage à établir et maintenir une relation constructive et transparente avec les autorités fiscales dans tous les pays où il opère, lorsque cela est permis par la législation et les usages locaux.
- Le Groupe considère que de telles relations apportent des avantages à long terme tant pour le groupe que pour les autorités fiscales locales.

Sociétés britanniques concernées par la publication de la stratégie fiscale

- Havas UK Limited et ses filiales
- Grand Union Communications Limited
- Arena Media Holdings Limited et ses filiales
- Cake Group Limited et ses filiales

- BETC London Limited
- Forward 1 UK Limited
- Havas Canada Holdings Limited
- Elisa Interactive Limited
- Absurd Media Limited